



## Détails de la formation

MAJ le 20/09/2022

**Titre de la formation** : L'accompagnement orthophonique auprès des personnes atteintes de maladie de Parkinson.

**Intervenant** : Anne RITTIÉ-BURKHARD, orthophoniste libérale à Reims.

**Public concerné** : orthophonistes

**Prérequis** : Certificat de capacité d'orthophoniste

**Durée** : 2 jours – 14 heures

**Dates et lieu** : 22 et 23 juin à Montpellier définir

**Nombre de stagiaires** : 20 maximum

### Objectifs pédagogiques

#### Objectif principal

**A l'issue de cette formation, l'orthophoniste sera capable de prendre en charge un patient atteint de maladie de parkinson.**

#### Objectifs intermédiaires

- **Identifier** les troubles généraux dans la maladie de Parkinson et les autres syndromes parkinsoniens
- **Définir** les troubles de la voix, de la parole, de la déglutition, les troubles du graphisme dans la maladie de Parkinson, discerner les troubles cognitifs non démentiels
- **Examiner** les troubles du graphisme, la dysarthrie et de dysphagie chez un patient atteint de maladie de Parkinson
- **Mettre en place** une prise en charge thérapeutique auprès d'un patient atteint de maladie de Parkinson
- **Informé** sur le rôle de l'orthophoniste dans la maladie de Parkinson
- **Organiser** une action de prévention

**Supports techniques** : diaporamas version papier pour les stagiaires, vidéos, listes d'exercices, produits et matériels utilisés dans la pratique...

**Moyens pédagogiques** : Partie théorique avec diaporamas, illustrations, vidéos, exemples pratiques et une partie pratique active avec des critiques de vidéos, des manipulations, des mises en situation, des études de cas, quizz ...

## PROGRAMME DETAILLÉ

Chaque stagiaire doit émerger à chaque début de demi-journées.

### Première demi-journée :

**8h30 Accueil des stagiaires autour d'un café/thé. Remise du livret d'accueil.**

**9h : Présentation de l'intervenant et des stagiaires. Résumé de l'analyse des réponses au questionnaire de préformation.**

### **9h30 -11h : Présentation théorique**

- Aspects généraux de la maladie de Parkinson
- Les syndromes parkinsoniens
- Les troubles de la voix, de la parole et de la déglutition dans la maladie de Parkinson
- Les troubles du graphisme dans la maladie de Parkinson
- Les troubles cognitifs dans la maladie de

ParkinsonQuizz

### **11h – 11h15 : Pause**

**11h15 – 12h25 :** Bilan de la dysarthrie et de la déglutition : présentation d'échelles et d'épreuves d'évaluation de la voix et de la parole et de la dysphagie

**12h25 – 12h30 :** Récapitulation des points importants de la matinée

**12h30 – 13h30 : Déjeuner sur place inclus**

### Deuxième demi-journée

**13h30 – 14h00 :** Bilan du graphisme : comment évaluer le graphisme

**14h – 14h30 :** Fin et précisions concernant l'évaluation des troubles vus en deuxième partie de matinée : temps d'échanges et de questions

**14h30 – 16h45 avec pause de 15h30 à 15h45 :** Distribution de protocoles, répartition en binôme et mise en pratique. Retour sous forme d'un compte-rendu oral du bilan réalisé.

**16h45 – 17h :** Conclusion de la première journée. Retour du formateur et des stagiaires. Questions et précisions en fonction des retours. Présentation de la deuxième journée.

### **Troisième demi-journée**

**9h – 9h15 : Accueil des stagiaires, retours sur la première journée. Questions-réponses.**

**9h15 – 11h :** Principes de prise en charge de la dysarthrie parkinsonienne (travail analytique, travail sur le souffle, l'intensité vocale, la prosodie, l'articulation, rôle du feedback, présentation d'études scientifiques concernant des protocoles existants). Présentation de matériel utiles à chaque type de rééducation. Illustrations des outils proposés avec des séquences filmées de patients.

**11h – 11h15 :** Pause

**11h15 – 12h25 :** Principes de prise en charge de la dysphagie : méthodes directes et indirectes. Présentation et dégustation de produits alimentaires (épaississants, eaux gélifiées, compléments alimentaires) et du matériel utile à ce type de rééducation.

**12h25 – 12h30 :** Récapitulation des points importants de la matinée

**12h30 – 13h30 : Déjeuner sur place inclus**

### **Quatrième demi-journée**

**13h30 - 14h :** Prise en charge du graphisme : principes d'une rééducation évolutive et présentation de matériel utile à ce type de rééducation.

**14h – 14h15 avec pause de 15h30 à 15h45 :** Le rôle de l'orthophoniste dans la prévention dans la maladie de Parkinson : présentation d'une campagne menée en Champagne-Ardenne, distribution de flyers et affiches pour les salles d'attente.

**14h15 – 16h15 :** Présentation d'études de cas apportées par la formatrice et par les stagiaires : critiques, évaluation et projet thérapeutiques à partir de situations filmées : participation active des apprenants à l'aide d'un kahoot et d'une synthèse sur le paperboard.

**16h15 – 16h30 :** Les limites de la prise en charge et la fin de vie. La loi Léonetti en quelques mots.

**16h30 – 16h45 :** Synthèse des deux jours.

**16h45 – 17h :** Questionnaire de satisfaction à chaud.

**Les stagiaires devront remplir un questionnaire à distance de la formation pour permettre à l'organisme de juger des acquis de connaissance et de l'impact de la formation sur les pratiques.**

## **INSCRIPTION**

**Coût de la formation** : 440 euros

Tous les professionnels doivent être inscrits auprès du SDOFORM'LR via le bulletin en ligne sur notre site [www.sdoformlr.com](http://www.sdoformlr.com)

Les professionnels libéraux qui souhaitent valider leur DPC au titre de cette formation doivent également s'inscrire sur le site [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr). Ils seront guidés dans leurs démarches tout le long de leur inscription. Attention veillez à ne pas commettre d'erreur dans la saisie de votre courriel. Nous vous tiendrons informé de l'acceptation du programme par l'ANDPC dès sa validation.

### **Professionnels salariés :**

Cette formation permet aux professionnels qui le souhaitent de valider leur DPC pour 2022. Il est également possible de participer à cette formation sans validation du DPC.

Le professionnel salarié peut se préinscrire auprès de SDORMP FORM, cette inscription devra être confirmée par son employeur.

L'employeur inscrit le professionnel salarié à la formation et règle à SDORMP FORM le coût de la formation. Une convention sera adressée à l'employeur qu'il devra signer et renvoyer à SDORMP FORM.